

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CHER

La Directrice Académique des services de l'Education Nationale du Cher

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 56 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM DE FAMILLE	USUEL	PRENOM	AFFECTATION
MM MILLET	VIDEAU	VIOLAINE	E.E.PU LES BUISSONNETS
MM LAYA GUIN		FLORENCE	AVENUE DE LA REPUBLIQUE 18200 ST AMAND MONTROND
MM HURTAULT		BELINDA	E.M.PU PLACE DES PROMENADES 18190 CHATEAUNEUF SUR CHER
MM DAVID		VALERIE	E.P.PU 18220 PARASSY
MM BONJEAN		STEPHANIE	E.P.PU NICOLAS VANIER BOURG LE BOURG 18500 ALLOUIS
MM LOTH CUSSAT		FLORENCE	E.E.PU 46 RUE DE LA LIBERATION 18370 CHATEAUMEILLANT
M. THOMAS		ANTOINE	E.E.PU RENE MARIAT 1 RUE YVES LACELLE 18400 LUNERY

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CHER

NOM DE FAMILLE	USUEL	PRENOM	AFFECTATION
MM RAMILLON PINTO		NATHALIE	E.M.PU CLAUDE TETARD(FORGES) 51 RUE ETIENNE MARCEL 18100 VIERZON
MM GINALHAC CHENU		NATHALIE	E.M.PU 21 RUE REPUBLIQUE 18500 VIGNOUX SUR BARANGEON
M. CROCHE		JULIEN	E.E.PU PRESSAVOIS AVENUE STENDHAL 18000 BOURGES
MM FROTTIER		DELPHINE	E.E.PU BAUGY 6 RUE DU GUE JOYE 18800 BAUGY
M. SIEGLER		STEPHANE	E.E.PU GROUPE SCOLAIRE CLAUDE LETOUP 5 RUE DES ECOLES 18220 LES AIX D ANGILLON
MM BONNAN BAVOIL		VALERIE	E.P.PU CHATEAU RUE DE LA POTERIE 18100 VIERZON
M. PRUVOST		YOANN	E.P.PU 18220 STE SOLANGE
MM CHAUVIN DUPONTREUE		ISABELLE	E.E.PU LA CLE DES CHAMPS 30 RUE SAINT MARTIN 18340 PLAIMPIED GIVAUDINS
MM FRAUCIEL		SYLVIE	E.P.PU PLACE PIERRE ET EMILE GIRON 18320 TORTERON
M. GARNAUD		THIERRY	
MM WAGNER		VALERIE	D.S.D. DU CHER RUE DU 95EME DE LIGNE CITE CONDE 18016 BOURGES CEDEX
MM LOBOT DE LA BARRE RECEJAC		ANNE	E.M.PU PLACE DE L'ORME SAINT-PERE 18300 SANCERRE
MM HERAULT		PASCALE	E.M.PU LES BUISSONNETS 51 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 18200 ST AMAND MONTROND

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CHER

NOM DE FAMILLE	USUEL	PRENOM	AFFECTATION
MM ANIN	LEGER	VALERIE	E.E.PU 12 RUE DE LA VALLEE 18110 ST MARTIN D AUXIGNY
MM AZOU		CAROLE	E.E.PU GROUPE J. GANNE 11 RUE DU REUILLY 18200 ORVAL
MM MATARASSO		NELLY	E.E.PU BEAUMONT CAROLUS 44 RUE DE BEAUMONT 18000 BOURGES
MM LEVARD BRETONNIERE		NAIC	E.E.PU GEORGES AIME CHAVANAZ 208 RUE CHARLET 18000 BOURGES
MM TANNEUR CIRE		RACHEL	E.M.PU RUE NATIONALE 18340 LEVET
MM GONIN		PASCALE	E.M.PU S. HERBINIERE LEBERT 4 RUE MARGUERITE AUDOUX 18000 BOURGES
M. GAUTHIER		VINCENT	ZR ZONE DE REMPLACEMENT
MM GUILLET KALETA		VALERIE	E.P.PU 4 IMPASSE DES ECOLIERS 18500 BERRY BOUY
MM STRANGOLINO		PATRICIA	CLG EDOUARD VAILLANT 41 BIS RUE CHARLES HURVOY 18108 VIERZON CEDEX
MM MARINIE DAUMIN		PASCALE	E.E.PU VICTOR HUGO 18800 VILLEQUIERS
MM GASTREIN MEZIERE		ISABELLE	E.P.PU JOLIOT CURIE 3 RUE JOLIOT CURIE 18100 VIERZON
MM FOUGERE		ISABELLE	E.P.PU LUCIEN DUMAS 18300 SURY EN VAUX

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CHER

NOM DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM ROUSSET	MARIE-LAURE	E.M.PU SORBIERS RUE DES SORBIERS 18390 ST GERMAIN DU PUY
MM ZAREMBA	CHRISTIANE	E.P.PU ROUTE DE MEHUN 18500 STE THORETTE
MM BORGES DURIS	ELISABETH	E.E.PU AURON 1 RUE CASANOVA 18000 BOURGES
MM MORET	CATHERINE	E.P.PU MAXIME DURUTHIN RUE DE CORMINBOEUF 18110 FUSSY
MM TRAORE SALOMON	VERONIQUE	E.P.PU HENRI FOUCHER RUE DE WITTELSHEIM 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE
MM SAILLAND GITTON	NATHALIE	E.M.PU MARYSE BASTIE 3 RUE LOUIS BREGUET 18000 BOURGES
MM CARQUIN MILLET	SYLVAIN	E.P.PU ROUTE DE THEILLAY 18330 NEUVY SUR BARANGEON
MM MEYRUEIX CALBRIX	VIRGINIE	E.P.PU 2 ROUTE DE BRECY 18800 VILLABON
MM CHABASSIER CHIGOT	BRIGITTE	E.M.PU LE PRINTEMPS ALLEE DU PRINTEMPS 18700 AUBIGNY SUR NERE
MM GIMONNET	NATHALIE	E.M.PU COLOMBIER IMPASSE DE LA CRAILLO 18100 VIERZON
MM CHOLLET	CORALIE	E.E.PU LOUIS DEZELOT RUE CHARLES MIGRAINE 18400 ST FLORENT SUR CHER
MM GREVERIE BORDINAT	ANGELIQUE	E.M.PU 2 RUE PRE BERTAUS 18110 ST MARTIN D AUXIGNY

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CHER

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM VETELE	ISABELLE	E.P.PU MAXIME DURUTHIN RUE DE CORMINBOEUF 18110 FUSSY
MM PLISSON DEBEAUNE	ANNE	E.P.PU 4 ROUTE DES REDES 18110 ST PALAIS
MM DESMOLLES	CLAIRE	E.M.PU GERARD JAMET 1 RUE YVES LACELLE 18400 LUNERY
MM KERGREIS	MARYLINE	E.P.PU CHATEAU RUE DE LA POTERIE 18100 VIERZON
MM BOSC	CATHERINE	I.M.E. 12 RUE DE LA RESISTANCE 18300 ST SATUR
MM LEHOUX SIMON	MURIELLE	E.P.PU 3 RUE DU PORT 18320 MARSEILLES LES AUBIGNY
M. DUPONT	STEPHANE	E.P.PU 1 RUE PLANTES 18140 SANCERGUES
MM PILLET	VALERIE	E.E.PU CHATEAU PLACE DU GENERAL LECLERC 18500 MEHUN SUR YEVRE
MM DUBOIS MASNIN	SANDRINE	E.E.PU MARCEAU 15 COURS FLEURUS 18200 ST AMAND MONTROND
M. DIAZ	THIERRY	E.E.PU GROUPE SCOLAIRE CLAUDE LELOUP 5 RUE DES ECOLES 18220 LES AIX D ANGILLON
MM GENET-DUCROUX DUCROUX	MAGALI	E.M.PU GROUPE SCOLAIRE CLAUDE LELOUP 5 RUE DES ECOLES 18220 LES AIX D ANGILLON
M. BARON	JEAN-PHILIPPE	SESSAD l'ADAPT CHER SESSAD BOURGES

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CHER

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 01/09/2026

La Directrice Académique des services de l'Education Nationale du Cher

Pour le Recteur et par délégation,

La Directrice académique des services

de l'Education Nationale,

Directrice des services départementaux de

l'Education Nationale du Cher

Toussaint MAMBA-BATTESTI



VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
 - soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.
- Si vous avez exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :
- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
 - ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.
- Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

ministère de l'éducation nationale

DSDEN : CHER

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 83.94 %, la part des hommes est de 16.06 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 83.93 %, la part des hommes est de 16.07%.